

17/02/20



COMMUNE DE DESHAIES

VOTE

Pour : 13
Contre : 01
Abstention : 00
Ne prend pas part : 01
Adopté à la MAJORITE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept (7) du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du 27 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeanny MARC, Maire.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza (*arrivée à 19h10*) MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint, 7^{ème} adjoint), GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz (*arrivé à 19h20*), SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix, BALZINC Théogat (*départ à 20h33*), GAMIETTE Liliane (*Sortie à 21h08*) (conseillers municipaux),

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse (*procuration à Monsieur GAMIETTE Julien*), APPOLINAIRE Lionel, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (*procuration à Madame SOMMEIL Nicole*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, SABAS Sydney,

Sont absents : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, MATHIASIN Max JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France,

Secrétaire de séance : Augustina BARRE

A assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

Préfecture de la Région Guadeloupe

25 AVR. 2017

Service Courrier

Affiché le 19/04/2017
N°d'Affichage :
PM/SEC/2017/04/19

Deshaies, le 10 Avril 2017

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

TRANSFERT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A LA CANBT

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération N°10/08/44 en date du 29 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une redevance d'assainissement collectif, proportionnelle au volume d'eau potable consommé, dans les secteurs desservis par une station d'épuration.

Puis par délibération n°12/05/53, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de facturation du service assainissement entre la commune et la Société Générale des Eaux.

17/02/20



DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2312-2 et suivants,

Considérant que par délibération n°16/06/88 du 28 décembre 2016 la commune de DESHAIES a mis fin à la convention de gestion pour « l'assainissement collectif et non collectif » signé entre la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre et la Commune.

Considérant que le budget annexe assainissement collectif est clôturé depuis le 31 décembre 2016,

DECIDE à la **MAJORITE**

Article 1 : D'APPROUVER le transfert de la redevance assainissement à la CANBT à compter du 1^{er} janvier 2017

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces pour faire aboutir cette affaire

Deshaies, le 10 Avril 2017

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC


Préfecture de la Région Guadeloupe
25 AVR. 2017
Service Courrier